



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	5
Absents	1
Total des votes	34

5.2

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 septembre 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVREAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, M. Clément NIEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Laurette MONLON à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Vanessa DUVAL à Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Kylian HÉBERT à M. Frédéric GENEY, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS à M. Christophe CANTELOUP, Mme Sonia QUESNEY à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte DUTILLOY

N°DEL_0088_2026 Création et composition de la commission de suivi des marchés d'approvisionnement

Monsieur le Maire rappelle que l'exploitation du marché municipal d'approvisionnement de détail de Pont-Audemer est assurée dans le cadre d'une concession de service public.

Afin de maintenir un dialogue permanent entre la Commune, les commerçants non sédentaires et le délégataire, il apparaît opportun de disposer d'une instance de concertation dédiée aux questions relatives à l'organisation, au fonctionnement et à l'évolution du marché municipal.

À ce titre, l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal. Ces comités peuvent comprendre des personnes n'appartenant pas au Conseil municipal, notamment des représentants des acteurs locaux concernés.

La composition de ces comités est fixée par le Conseil municipal, sur une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du Conseil municipal désigné par le Maire.

Il est ainsi proposé d'instituer, sur ce fondement, un comité consultatif dénommé « Commission de suivi des marchés d'approvisionnement ».

Cette commission a notamment vocation à être consultée sur les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement et à l'évolution du marché municipal, ainsi qu'à favoriser les échanges entre la Ville, le délégataire et les commerçants non sédentaires.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2143-2 et L.2224-18 ;

VU la délibération n° 55-2021 du 9 juin 2021 approuvant la convention de concession de service public relative à la gestion du marché municipal d'approvisionnement de détail de Pont-Audemer attribué à la S.A.S. GERAUD ET ASSOCIES pour une durée de 9 ans,

VU la séance d'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026, consécutive au renouvellement général du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de maintenir une instance permanente de dialogue et de concertation entre la Commune, le délégataire et les commerçants non sédentaires ;

CONSIDÉRANT que l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de créer un comité consultatif et d'en fixer la composition, sur proposition du Maire, pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat municipal en cours ;

CONSIDÉRANT que les avis rendus par cette commission présentent un caractère consultatif et ne sauraient emporter de pouvoir décisionnel ;

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

*Par 28 votes Pour,
Et 6 abstentions*

Annabelle ARSON, Julie HINOUT, Olivier LEMERCIER, Françoise OOSTERLINCK, Kévin MAUVIEUX, Édouard VALAUNEY

- **DE CRÉER**, pour la durée du mandat municipal en cours, un comité consultatif au sens de l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales, dénommé « Commission de suivi des marchés d'approvisionnement » ;
- **DE FIXER** sa composition comme suit :
 - un membre du Conseil municipal, désigné par Monsieur le Maire, assurant la présidence de la commission
 - des représentants de la Ville ;
 - un ou plusieurs représentants du délégataire chargé de la gestion du marché municipal ;
 - des représentants des commerçants non sédentaires du marché ;
 - le cas échéant, des représentants des organisations professionnelles intéressées ;
- **DE DÉSIGNER**, à la suite des échanges intervenus avec les membres du Conseil municipal ;

- Mme Florence GAUTIER, adjointe au Maire, désignée par Monsieur
- présidence de la commission ;
- M. Dominique BURET ;
- Mme Brigitte DUTILLOY ;
- Mme Florence MOUCHEL ;
- M. Patrick AUVRAY ;
- M. Clément NIEL.

Les représentants du délégataire, les représentants des commerçants non sédentaires du marché ainsi que, le cas échéant, les représentants des organisations professionnelles intéressées seront sollicités préalablement à la réunion de la commission.

- **DE PRÉCISER** que la commission pourra être consultée sur toute question concernant notamment l'organisation, le fonctionnement, l'animation ou l'évolution du marché municipal d'approvisionnement, dans le respect des compétences dévolues au Maire et au Conseil municipal ;
- **DE PRÉCISER** que les avis et propositions formulés par la commission présentent un caractère strictement consultatif ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

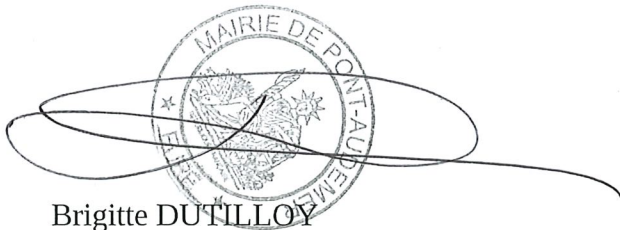
Pont-Audemer, le 22 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme

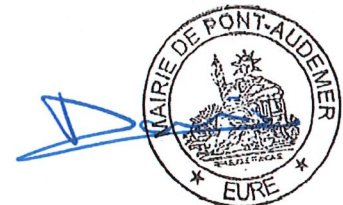
Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Brigitte DUTILLOY



Alexis DARMOIS

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026



ID : 027-200077329-20260922-DEL_0088_2026-DE